

# Règlement du jeu concours de dessins et maquettes « Imagine ton Hôtel de Ville dans 100 ans »

## Contexte :

Dans le cadre de la célébration du Bicentenaire de la création de l'Hôtel de Ville organisé par la mairie de Castelsarrasin en 2024, le Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.) a souhaité participer à l'événement en proposant un concours de dessin ou/et de maquette.

Ce concours est destiné aux jeunes de moins de 18 ans de Castelsarrasin et alentours.

L'objectif de ce projet développé par le CMJ est d'imaginer quel aspect pourrait avoir l'Hôtel de Ville dans 100 ans.

En effet, au cours des 200 ans d'existence de l'Hôtel de Ville de Castelsarrasin, celui-ci s'est adapté sans cesse à l'évolution de la vie dans la cité et a changé plusieurs fois d'aspect. Aujourd'hui encore, cette évolution continue et les jeunes ont leur propre vision du futur de ce bâtiment important dans la vie de la commune.

De plus, à travers le concours organisé par le CMJ, c'est l'occasion pour les jeunes citoyens de Castelsarrasin d'être acteurs de l'évolution de leur commune en proposant des idées d'évolution.

## Article 1 : Objet

Le CMJ de Castelsarrasin a décidé d'organiser un concours de dessin et/ou maquette sur le thème « Imagine ton Hôtel de Ville dans 100 ans » à destination des jeunes de moins de 18 ans de la commune et alentours.

## Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu gratuit est ouvert à tous les jeunes de la commune et des alentours sans inscription au préalable.

Pour participer au concours « Imagine ton Hôtel de Ville dans 100 ans », il suffira de dessiner ou de créer une maquette de l'Hôtel de Ville dans 100 ans.

L'œuvre réalisée est à déposer au Service culturel de la ville de Castelsarrasin – Maison d'Espagne au 10, rue du Collège **avant le mercredi 18 septembre midi inclus**.

Il n'y a aucune limite de participant, il suffira de déposer son dessin ou sa maquette, **une seule œuvre par personne**, éventuellement assorti d'une inscription ou d'un commentaire (en langue française) en **précisant au verso** de la feuille de dessin :

- Le nom et le prénom de l'enfant ou du jeune
- La date de naissance
- Les coordonnées (téléphone et mail)

Le format des créations est limité à une feuille A3 pour les dessins et à 1 mètre pour les maquettes. Les matériaux utilisés pour les maquettes sont libres.

Les créations ne répondant pas à ces critères ne pourront pas participer au concours.

La participation sera ouverte du mercredi 15 mai au mercredi 18 septembre 2024 midi inclus.

Le participant garantit être l'auteur de l'œuvre envoyée pour le concours et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de l'œuvre. Aucun cachet ne sera versé aux artistes ou aux représentants légaux.

La participation au concours donne le droit à la collectivité d'utiliser l'œuvre de manière non commerciale. Cette utilisation peut concerner tous les types de supports, et notamment :

- Publication ou document de travail de la collectivité (exemple : plaquettes de communication, rapports d'activités, revues municipales, communiqués de presse, dossiers de presse, bâches, kakemonos, affiches, ...)
- Site internet de la commune et sites internet de ses partenaires (communes et intercommunalités, associations locales, institutions publiques)
- Réseaux sociaux
- Courriels

La ville de Castelsarrasin s'engage à :

- Mentionner l'auteur de l'œuvre dans les crédits photos,
- Exclure toute utilisation commerciale, ouverture de droit à une quelconque rémunération ou indemnisation de l'œuvre.

### **Article 3 : Communication**

Le lancement du concours sera annoncé dans L'Essentiel – la feuille d'information de la commune – et sur les réseaux sociaux de la Ville de Castelsarrasin.

Une information sera également faite auprès des établissements scolaires de la ville (écoles, collèges et lycées).

Le présent règlement est disponible sur le site internet de la ville - <https://www.ville-castelsarrasin.fr/> - et des liens seront présents sur les réseaux sociaux de la commune.

### **Article 4 : Sélection du gagnant**

Les participants seront regroupés par catégorie d'âge:

- Moins de 7 ans
- De 8 à 11 ans
- De 12 à 18 ans

Il y aura 3 gagnants par catégorie d'âge.

Les lauréats seront déterminés par un jury composé des jeunes élus du CMJ et de représentants du conseil municipal adulte.

Les créations seront exposées à la salle Marcelle DUBA (à la médiathèque) du 21 au 28 septembre 2024 à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.

## **Article 5 : Dotations**

Par catégorie d'âges.

1<sup>ère</sup> place : 2 places à Walygator Sud-Ouest (billets non datés valables sur la saison selon calendrier d'ouverture)

2<sup>ème</sup> place : 2 places de concert offertes par la Ville de Castelsarrasin pour le spectacle « Concert BARAQUE » le 11 octobre 2024 à l'Espace Descazeaux

3<sup>ème</sup> place : 2 places offertes au cinéma municipal le Vox

Tous les participants recevront un goodies.

## **Article 6 : Remise ou retrait du lot**

Le samedi 21 septembre 2024 à la salle Marcelle DUBA par les jeunes élus du CMJ.

En cas d'absence du lauréat, celui-ci sera contacté par mail ou téléphone pour préciser les modalités de remise.

## **Article 7 : Gratuité de la participation**

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

## **Article 8 : Acceptation du Règlement**

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.